

DEMANDE D'AUTORISATION DE VENTE AU DEBALLAGE

A transmettre en deux exemplaires, soit à la Mairie de 68127 Sainte Croix en Plaine, si la superficie de la vente est inférieure à 300 M², soit en Préfecture Service de la Réglementation – si la superficie est supérieure à 300 M², et ce entre trois et cinq mois avant la date prévue de la vente.

SUPERFICIE

Inférieure à 300 M² (compétence Mairie) supérieure à 300 M² (compétence Préfecture)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

I) PERSONNE PHYSIQUE

NOM.....PRENOM

NOM COMMERCIAL

ADRESSE

TELEPHONE.....

II) PERSONNE MORALE (SOCIETE OU ASSOCIATION)

DENOMINATION SOCIALE.....

NOM COMMERCIAL

NOM, PRENOM, QUALITE DU REPRESENTANT LEGAL

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL.....

TELEPHONE.....

FAX – ADRESSE E.MAIL (éventuellement)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA VENTE

DATE DE LA VENTE

Date de début de la vente

Durée de la vente

LIEU DE LA VENTE

Adresse précise du lieu de vente

Caractéristiques de l'emplacement

Surface affectée à la vente en m²

Nature des catégories de produits mis en vente

A le
Signature du demandeur

ACCUSE DE RECEPTION

Avis : - _____

A Sainte Croix en Plaine, le
Signature du Maire et cachet de l'administration :